



Juriste stagiaire au sein du service socio-juridique de l'APEA du Jura bernois, 100 %

Lieu de travail : Courtelary

Entrée en fonction : 01.07.2023 ou 01.10.2023, à chaque fois pour une durée de six mois

Les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) assument, depuis le 1er janvier 2013, les tâches que leur attribuent le Code civil suisse (CC) et la loi cantonale sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA). Il s'agit d'autorités interdisciplinaires qui comptent trois membres au minimum et une infrastructure de soutien, chargée de soutenir l'autorité dans l'accomplissement de ses tâches.

Vos tâches

- Soutien aux membres de l'Autorité dans le cadre de l'application du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte
- Recherche d'informations, établissement de faits, prise de procès-verbaux d'audition
- Rédaction de décisions
- Recherches juridiques

Votre profil

- Diplôme d'études universitaires en droit (MLaw)
- Intérêt marqué pour les questions relevant de la protection de l'enfant et de l'adulte
- Intérêt pour le travail interdisciplinaire et en équipe
- Résistance au stress, autonomie, dynamisme, fiabilité
- Aisance rédactionnelle

Nous vous offrons

Le canton de Berne est à tous égards un employeur équitable, qui offre d'excellentes conditions de travail. A cela s'ajoutent:

Une activité variée

Une formation et un soutien professionnel assurés par des spécialistes

Le stage peut être pris en compte dans la formation pratique pour l'examen d'avocat, mais il ne compte pas comme stage auprès d'une autorité judiciaire au sens de l'article 5, alinéa 2 de

l'Ordonnance sur l'examen d'avocat

Contact

Nous nous réjouissons de recevoir votre postulation en ligne. Mme Lisa Seiler, responsable du service socio-juridique, est à votre disposition pour vous fournir des renseignements complémentaires, par téléphone, au 031 635 22 50.

Votre lieu de travail

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) du Jura

bernois

Rue de la Préfecture 2

2608 Courtelary

Suisse